



**Législature 2015-2020
DELIBERATION N°01-2018
DU 25 JANVIER 2018**

**CREDIT D'ETUDE DE 167'000 CHF POUR L'IMPLANTATION D'UNE CRECHE DANS LE CADRE DU
PROJET DE CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE N° 316 SISE SUR LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

Vu le souhait de la commune de répondre à l'évolution des besoins des familles avec de jeunes enfants pour des places en crèche sur le territoire communal, afin de permettre aux parents de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale,

Vu la récente mise en chantier d'un projet de construction d'un immeuble de logements et d'activité sur la parcelle 316 de la commune de Perly-Certoux, comprenant 33 appartements dont 17 appartements HM et 16 appartements PPE, des locaux commerciaux, des locaux-dépôts dans les sous-sols et des parkings souterrains et en surfaces,

Vu l'opportunité de réaliser une crèche dans le cadre de ce projet de construction dans une partie des surfaces commerciales, considérant que l'implantation d'une crèche dans le futur bâtiment sur la parcelle N° 316 est mieux adapté, notamment en terme d'accessibilité, à celui des anciens locaux de la gendarmerie prévus initialement pour la réalisation d'une crèche,

Vu la présentation du plan financier 2018-2028 faite par le Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2018 quantifiant notamment l'incidence financière du projet de réalisation d'une crèche et de ses coûts de fonctionnement,

Vu l'information donnée les 23 février et 20 septembre 2012, les 24 janvier, 25 avril et 16 mai 2013, le 19 juin 2014, les 22 janvier, 18 juin et 19 novembre 2015, ainsi que le 18 mai et le 14 décembre 2017,

Vu l'étude réalisée par Amalthée le 12 mai 2017 aboutissant à l'estimation d'un budget d'investissement mobilier et d'un budget de fonctionnement d'une crèche,

Vu l'intérêt économique de réaliser rapidement des études techniques d'implantation d'une crèche dans le projet de construction en cours sur la parcelle N° 316, en cas de confirmation de l'intérêt communal d'y réaliser un tel équipement, de manière à pouvoir adapter les plans de construction du projet immobilier aux besoins de celui-ci,

Vu l'exposé des motifs de janvier 2018 élaboré par le service technique, comprenant le descriptif du mandat d'étude ainsi que le calcul du montant du crédit d'engagement annexé à la présente délibération,

Prenant en compte que les prochains rapports de la commission enfance et jeunesse, ainsi que de la commission des finances, qui devraient être présentés lors de la séance du Conseil municipal du 22 février 2018, porteront sur le projet de réalisation d'une crèche sur le territoire communale et la capacité de la commune d'assumer son financement,

Vu les articles 30, alinéa 1 lettres e, et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention

décide

1. D'approuver le crédit d'étude de 167'000 CHF pour la réalisation d'une crèche dans le cadre du projet de construction sur la parcelle N°316 sise sur la commune de commune de Perly-Certoux.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'attendre la réalisation effective de la crèche pour décider des modalités de son amortissement, afin d'harmoniser l'amortissement du crédit avec celui de la réalisation de la crèche.

Pour Madame Simone Bowman, Présidente
Jacques Nierlé,
Secrétaire général